

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 97-421-1931 Indemnité.

n° 97-421-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 décembre 1931

Numéro JO

n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro

31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité mensuelle forfaitaire de cent vingt-cinq francs, représentative de frais de transport, allouée au commissaire de police utilisant d'une manière distante une automobile lui appartenant, est portée à trois cent cinquante francs, pour compter du 1er février 1931.